

Critères de sélection des candidats au Master Professionnel en Biotechnologie : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS)

Année Universitaire 2023/2024

I. Présentation du Master Professionnel en Biotechnologie : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS)

Le Master Professionnel en Biotechnologie : « Développement Industriel des Produits de Santé » (DIPS) a pour objectif de former des futurs cadres dans le **domaine de développement des produits de santé**, (alimentaires cosmétiques, pharmaceutiques et parapharmaceutiques).

Cette formation permettra de donner les concepts de base des produits de santé en semestre 1 puis des connaissances spécifiques en en développement des produits de santé (S₂ et S₃).

Ce master permet de former des diplômés ayant une vision appliquée de pointe en biotechnologies et en développement des produits de santé et surtout ceux issus de nos ressources biologiques et appelés à évoluer dans les services des recherches et développement des groupes industriels des secteurs pharmaceutique, cosmétiques et agro-alimentaire ainsi que dans d'autres structures de recherche (Instituts de recherche des technopoles, laboratoires de recherche...).

II. Publics cibles

Le **master professionnel** s'adresse particulièrement aux diplômés de Licence de l'ISBST. Les diplômés de Licences des autres institutions sont acceptés à hauteur d'un minimum de 15% selon la loi. Le master vise tout diplômé de l'enseignement supérieur titulaire d'un diplôme en Biologie ou autres (ex : pharmaciens, vétérinaires, ingénieurs...).

III. Processus d'admission

L'admission se fait par la Commission du Master Professionnel selon un processus de sélection sur dossier. La capacité d'accueil est de 20 étudiants répartis en 18 étudiants de l'ISBST et 2 étudiants d'établissements autre que l'ISBST.

Eventuellement, et en cas de candidature d'étudiants étrangers ou issus des industries pharmaceutiques, agroalimentaires ou nutraceutiques, 2places peuvent être additionnées.

Critères de sélection

Les candidats sont classés selon leurs scores. Les scores seront calculés comme suit :

$$\text{Score} = \frac{\text{Moy}_1 + \text{Moy}_2 + \text{Moy}_3}{3}$$

Avec

Moy : moyenne des trois dernières années.

Seront écartées les candidatures suivantes :

- dossier incomplet
- demandes hors délais
- Score (L1 + L2 + L3) < 11,00
- nombre de crédits < 150
- données non conformes aux relevés de notes du candidat

Remarque : La présence aux cours est obligatoire, l'exception ne sera faite que pour les étudiants issus des industries dans la limite au nombre des candidats autorisés.

NB : Un seul choix est permis pour toutes les spécialités confondues (Professionnel et Recherche).

IV. Calendrier : dépôt de dossier, traitement et notification

Les candidatures se feront obligatoirement en ligne sur le site : <https://isbst.rnu.tn/fra/mastere/>

Date	Actions
du 03 au 11 Juillet 2023	Ouverture du dépôt de candidatures en ligne <i>NB</i> : Après inscription en ligne les candidats doivent obligatoirement envoyer par rapide poste déposer au bureau d'ordre de l'ISBST leurs dossiers complets contenant l'imprimé 2023 rempli (à télécharger sur le site de l'ISBST et coller sur l'enveloppe), 3 relevés de notes, diplôme et supplément en copie conformes et CIN en indiquant l'intitulé <u>du Master Professionnel</u> (le cachet de la poste ou du bureau d'ordre fait foi)
17 Juillet 2023	Réunion de la commission de master
21 Juillet 2023	Affichage en ligne des listes provisoires des candidats retenus + listes d'attentes
24 Juillet 2023 jusqu'au 14 août 2023	Envoi des réclamations avec justificatif sur l'adresse email masterprofessionnelisbst@gmail.com
1 ^{er} Septembre 2023	Affichage des listes des candidats retenus + liste d'attente
4 au 6 Septembre 2023	Les candidats retenus sont invités à s'inscrire au site : www.inscription.tn Les candidats qui ne s'inscrivent pas dans les délais mentionnés, seront systématiquement remplacés et n'auront plus droit à l'inscription*
7 Septembre 2023	Affichage de la liste des étudiants inscrits et affichage de la liste additive (candidats des listes d'attente)
du 8 au 11 Septembre 2023	Ouverture des inscriptions pour les candidats de la liste additive
du 13 au 14 Septembre 2023	Inscription administrative
15 septembre 2023	Début des cours

***Remarque : L'inscription à distance des étudiants étrangers se fait en utilisant un numéro d'identification attribué par la Direction Générale de la Coopération Internationale. Consulter le site web du ministère ; <http://www.mes.tn>**